**TRENTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**(07 AU 16 AVRIL 2018)**

**CAP VERT**

**DECLARATION DU CONGO**

**Monsieur le Président,**

Le Congo souhaite une cordiale bienvenue à la délégation du Cap Vert et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Mon pays salue la volonté des autorités du Cap vert pour la promotion et la protection des droits de l’homme.

En effet, le renforcement du cadre juridique, conformément aux recommandations issues de son 2ème EPU, le témoigne si bien.

 C’est à ce titre que nous saluons les divers plans actuellement en vigueur pour une concrète opérationnalisation de cette protection des droits de l’homme.

Ainsi en est-il du deuxième plan national pour les droits de l’homme et la citoyenneté qui prévoit l’utilisation des droits de l’homme comme fil conducteur de l’élaboration des politiques nationale et extérieure.

Il en est de même du plan stratégique national en faveur du vieillissement actif et des soins aux personnes âgées.

Par ailleurs, nous félicitons le Cap vert pour sa collaboration ouverte avec les mécanismes onusiens en charge des droits de l’homme traduite par une invitation permanente adressée aux titulaires de mandat, au titre des procédures spéciales.

Dans l’esprit d’assurer à tous une pleine jouissance des droits sans discrimination aucune, mon pays recommande au Cap vert une mise à jour de sa législation en respect des standards reconnus de protection des migrants.

Pour terminer, le Congo souhaite un plein succès au Cap vert pour son EPU.

**Je vous remercie.**